

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le huit janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 31 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, Mme Véronique LATOURNERIE, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 21h15), Mme Virginie BUSTILLO.

Représentés : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN), Mme Chantal PERNEGRE (procuration à Mme BUSTILLO), M. Emmanuel RUET (procuration à M. Sébastien LARRIEU)

Excusés : Mme Claire FONTAGNERES, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Eliane SARNAC, M. Philippe POHER

Absents : M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ

Monsieur le Maire informe ses collègues du décès de Monsieur Jean-Pierre SEYNAT, ancien Maire de Cantenac. Il propose 1 minute de recueillement.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Denis LURTON, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (03/12/2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2020_0801_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 - Autorisation

Monsieur Eric BOUCHER rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . au chapitre 20 (non individualisé en opération) : 5 225 €
- . au chapitre 21 (non individualisé en opération) : 228 006.75 €

2019_0801_02 : INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts n°5 de la CDC Médoc Estuaire

Par délibération du 5 Décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvant les modifications suivantes de l'article 3.3 des statuts, relatif aux compétences facultatives exercées :

- l'article 3.3.6 « Défense incendie » est ainsi rédigé :

« La Communauté de Communes assure la prise en charge des contributions communales prévues à l'article L1424-1-1 du CGCT et des contributions librement acceptées par les communes en 2018.

Elle est compétente en matière de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait passé en 2019 une convention avec le SDIS pour une subvention de fonctionnement, qui a été versée en 2019 et non en 2018.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification n° 5 des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire étant précisé que la subvention de 2019 versée au SDIS par la Commune devra être prise en charge par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 4/12/2019 au 8/01/2020

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
54/2019	BARATON Bernard et Marie-Fabienne	11 rue Michel Montaigne	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
55/2019	GUILLEMET Olivier et Marie	10 impasse Mangin	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
56/2019	Consorts COURRECH	5 bis Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
57/2019	BICHET Anthony	24 rue du Général de Gaulle	bâti sur terrain propre	25/10/2019	renonciation
58/2019	Consorts BOUSSELAT	13 route d'Arsac	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
59/2019	JOUGLA Frédéric	3 bis rue Mermoz	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
60/2019	PEREZ Daniel	18 Chemin de la Réserve	bâti sur terrain propre	16/11/2019	renonciation
61/2019	PLAGNOT Bernard	Chemin du Plaisir	non bâti	05/12/2019	renonciation
62/2019	CLEJA Vasile / LAVERGNE Claudette	impasse Mangin	non bâti	05/12/2019	renonciation
63/2019	ROBIN Claude	21 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
64/2019	SCI CHAPPY	1 rue Pasteur	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
65/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	renonciation
66/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	Renonciation

Monsieur le Maire informe :

- Que Monsieur et Madame Guillemet achète un terrain communal, Rue Corneillan
- Qu'il a reçu aujourd'hui, avec Monsieur MOREAU, une personne très intéressée par l'autre terrain communal Rue Mermoz

QUESTIONS DIVERSES :

• Journal local

Mme MARTIN indique qu'une première mouture a été réalisée mais qu'elle va la retravailler avec Fabienne OUVARD.

Monsieur le Maire précise que la distribution devra se faire le week-end des 17/18 Janvier 2020.

• Menuiseries école Cantenac

Monsieur GAY signale que le chantier est terminé.

• Travaux d'aménagement du Centre Bourg de Cantenac

Monsieur LURTON remercie pour le suivi du chantier.

Monsieur BOUCHER précise que les travaux ne sont pas tout à fait terminés.

Madame EYZAT signale que suite au changement de sens de circulation, Chemin des Ecoliers, certains automobilistes le prennent en sens interdit.

Monsieur BOUCHER indique que la police intercommunale était présente lundi à la rentrée des classes et que cela s'est bien passé. Il précise que sur une Zone 30 la priorité est à droite, aux vélos et aux piétons.

Arrivée de Monsieur LARRIEU à 21h15

Monsieur BRUNO signale également que les véhicules qui sortent de la micro crèche ne partent pas dans le bon sens. Monsieur BOUCHER indique qu'un panneau va être mis en place.

Monsieur BOUCHER remercie Monsieur LURTON, en tant que propriétaire, pour avoir joué le jeu.

Dans la mesure où les travaux sont bientôt finis, Madame EYZAT demande si maintenant il pourrait y avoir le panneau d'information lumineux. Monsieur BOUCHER lui répond que oui.

- **Plan communal**

Monsieur BRUNO informe qu'une dernière petite modification doit être effectuée et que nous aurons ensuite le plan définitif.

- **Office du tourisme**

Monsieur SICHEL fait un compte rendu de la réunion à Macau, notamment sur le recrutement en cours pour le poste de Directeur.

Monsieur BERNIARD indique le coût estimatif ainsi que les financements. Il précise que l'aménagement extérieure sera à la charge de la Commune.

Une réunion est prévue le 4 février 2020 à 18h30 à la mairie de Margaux-Cantenac pour la présentation, par l'architecte, du projet de l'Office du tourisme communautaire aux propriétaires viticoles, Syndicats viticoles de Margaux, Haut Médoc et Bordeaux.

- **Eclairage public – extinction de nuit**

Monsieur SICHEL demande si on avait un retour d'expérience sur l'extinction nocturne.

Monsieur BOUCHER donne des renseignements par rapport à ce qui se fait sur Arsac. Il indique que c'est un projet intéressant auquel la Commune peut réfléchir et précise que si nous avons des devis et que les élus étaient intéressés, la question serait évoquée au Conseil Municipal de Mars.

Monsieur BERNIARD précise qu'il semblerait qu'il n'y a pas d'incidence sur l'incivilité.

- **Travaux d'Intérêt Général**

Monsieur BERNIARD a reçu une personne du ministère de la justice dans le cadre des Travaux d'Intérêt Général. Il indique qu'il a déjà fait plusieurs expériences qui se sont plus ou moins bien déroulées mais sur une courte période. La candidature proposée serait pour de jeunes femmes dans le domaine de la restauration.

Monsieur SICHEL trouve que c'est une bonne initiative mais s'interroge sur l'encadrement.

Monsieur BOUCHER indique qu'il sera passée une convention tripartite, avec 1 référent local du tribunal mais que la personne sera sous la responsabilité de la Commune.

Madame MARTIN précise qu'il faudra voir avec l'employée communale qui encadrerait.

Quant à la période ce serait sur 1 mois, mais pas obligatoirement en continu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

BERNIARD Claude	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge	MARTIN Sophie
	excusée		

MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique	GAY Jean-Marie
		Procuration à Mme Sophie MARTIN	

BOUCHER Eric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel	PERNEGRE Chantal
			Procuration à Mme Virginie BUSTILLO

BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique	OUVRARD Fabienne
		excusée	

SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe	LATOURNERIE Véronique
excusée			

COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre	RUET Emmanuel
			Procuration à M. Sébastien LARRIEU

OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien	BUSTILLO Virginie

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le huit janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 31 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, Mme Véronique LATOURNERIE, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 21h15), Mme Virginie BUSTILLO.

Représentés : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN), Mme Chantal PERNEGRE (procuration à Mme BUSTILLO), M. Emmanuel RUET (procuration à M. Sébastien LARRIEU)

Excusés : Mme Claire FONTAGNERES, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Eliane SARNAC, M. Philippe POHER

Absents : M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ

Monsieur le Maire informe ses collègues du décès de Monsieur Jean-Pierre SEYNAT, ancien Maire de Cantenac. Il propose 1 minute de recueillement.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Denis LURTON, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (03/12/2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2020_0801_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 - Autorisation

Monsieur Eric BOUCHER rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . au chapitre 20 (non individualisé en opération) : 5 225 €
- . au chapitre 21 (non individualisé en opération) : 228 006.75 €

2019_0801_02 : INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts n°5 de la CDC Médoc Estuaire

Par délibération du 5 Décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvant les modifications suivantes de l'article 3.3 des statuts, relatif aux compétences facultatives exercées :

- l'article 3.3.6 « Défense incendie » est ainsi rédigé :

« La Communauté de Communes assure la prise en charge des contributions communales prévues à l'article L1424-1-1 du CGCT et des contributions librement acceptées par les communes en 2018.

Elle est compétente en matière de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait passé en 2019 une convention avec le SDIS pour une subvention de fonctionnement, qui a été versée en 2019 et non en 2018.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification n° 5 des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire étant précisé que la subvention de 2019 versée au SDIS par la Commune devra être prise en charge par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 4/12/2019 au 8/01/2020

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
54/2019	BARATON Bernard et Marie-Fabienne	11 rue Michel Montaigne	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
55/2019	GUILLEMET Olivier et Marie	10 impasse Mangin	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
56/2019	Consorts COURRECH	5 bis Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
57/2019	BICHET Anthony	24 rue du Général de Gaulle	bâti sur terrain propre	25/10/2019	renonciation
58/2019	Consorts BOUSSELAT	13 route d'Arsac	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
59/2019	JOUGLA Frédéric	3 bis rue Mermoz	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
60/2019	PEREZ Daniel	18 Chemin de la Réserve	bâti sur terrain propre	16/11/2019	renonciation
61/2019	PLAGNOT Bernard	Chemin du Plaisir	non bâti	05/12/2019	renonciation
62/2019	CLEJA Vasile / LAVERGNE Claudette	impasse Mangin	non bâti	05/12/2019	renonciation
63/2019	ROBIN Claude	21 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
64/2019	SCI CHAPPY	1 rue Pasteur	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
65/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	renonciation
66/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	Renonciation

Monsieur le Maire informe :

- Que Monsieur et Madame Guillemet achète un terrain communal, Rue Corneillan
- Qu'il a reçu aujourd'hui, avec Monsieur MOREAU, une personne très intéressée par l'autre terrain communal Rue Mermoz

QUESTIONS DIVERSES :

• Journal local

Mme MARTIN indique qu'une première mouture a été réalisée mais qu'elle va la retravailler avec Fabienne OUVARD.

Monsieur le Maire précise que la distribution devra se faire le week-end des 17/18 Janvier 2020.

• Menuiseries école Cantenac

Monsieur GAY signale que le chantier est terminé.

• Travaux d'aménagement du Centre Bourg de Cantenac

Monsieur LURTON remercie pour le suivi du chantier.

Monsieur BOUCHER précise que les travaux ne sont pas tout à fait terminés.

Madame EYZAT signale que suite au changement de sens de circulation, Chemin des Ecoliers, certains automobilistes le prennent en sens interdit.

Monsieur BOUCHER indique que la police intercommunale était présente lundi à la rentrée des classes et que cela s'est bien passé. Il précise que sur une Zone 30 la priorité est à droite, aux vélos et aux piétons.

Arrivée de Monsieur LARRIEU à 21h15

Monsieur BRUNO signale également que les véhicules qui sortent de la micro crèche ne partent pas dans le bon sens. Monsieur BOUCHER indique qu'un panneau va être mis en place.

Monsieur BOUCHER remercie Monsieur LURTON, en tant que propriétaire, pour avoir joué le jeu.

Dans la mesure où les travaux sont bientôt finis, Madame EYZAT demande si maintenant il pourrait y avoir le panneau d'information lumineux. Monsieur BOUCHER lui répond que oui.

- **Plan communal**

Monsieur BRUNO informe qu'une dernière petite modification doit être effectuée et que nous aurons ensuite le plan définitif.

- **Office du tourisme**

Monsieur SICHEL fait un compte rendu de la réunion à Macau, notamment sur le recrutement en cours pour le poste de Directeur.

Monsieur BERNIARD indique le coût estimatif ainsi que les financements. Il précise que l'aménagement extérieure sera à la charge de la Commune.

Une réunion est prévue le 4 février 2020 à 18h30 à la mairie de Margaux-Cantenac pour la présentation, par l'architecte, du projet de l'Office du tourisme communautaire aux propriétaires viticoles, Syndicats viticoles de Margaux, Haut Médoc et Bordeaux.

- **Eclairage public – extinction de nuit**

Monsieur SICHEL demande si on avait un retour d'expérience sur l'extinction nocturne.

Monsieur BOUCHER donne des renseignements par rapport à ce qui se fait sur Arsac. Il indique que c'est un projet intéressant auquel la Commune peut réfléchir et précise que si nous avons des devis et que les élus étaient intéressés, la question serait évoquée au Conseil Municipal de Mars.

Monsieur BERNIARD précise qu'il semblerait qu'il n'y a pas d'incidence sur l'incivilité.

- **Travaux d'Intérêt Général**

Monsieur BERNIARD a reçu une personne du ministère de la justice dans le cadre des Travaux d'Intérêt Général. Il indique qu'il a déjà fait plusieurs expériences qui se sont plus ou moins bien déroulées mais sur une courte période. La candidature proposée serait pour de jeunes femmes dans le domaine de la restauration.

Monsieur SICHEL trouve que c'est une bonne initiative mais s'interroge sur l'encadrement.

Monsieur BOUCHER indique qu'il sera passée une convention tripartite, avec 1 référent local du tribunal mais que la personne sera sous la responsabilité de la Commune.

Madame MARTIN précise qu'il faudra voir avec l'employée communale qui encadrerait.

Quant à la période ce serait sur 1 mois, mais pas obligatoirement en continu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

BERNIARD Claude	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge	MARTIN Sophie
	excusée		

MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique	GAY Jean-Marie
		Procuration à Mme Sophie MARTIN	

BOUCHER Eric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel	PERNEGRE Chantal
			Procuration à Mme Virginie BUSTILLO

BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique	OUVRARD Fabienne
		excusée	

SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe	LATOURNERIE Véronique
excusée			

COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre	RUET Emmanuel
			Procuration à M. Sébastien LARRIEU

OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien	BUSTILLO Virginie

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le huit janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 31 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, Mme Véronique LATOURNERIE, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 21h15), Mme Virginie BUSTILLO.

Représentés : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN), Mme Chantal PERNEGRE (procuration à Mme BUSTILLO), M. Emmanuel RUET (procuration à M. Sébastien LARRIEU)

Excusés : Mme Claire FONTAGNERES, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Eliane SARNAC, M. Philippe POHER

Absents : M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ

Monsieur le Maire informe ses collègues du décès de Monsieur Jean-Pierre SEYNAT, ancien Maire de Cantenac. Il propose 1 minute de recueillement.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Denis LURTON, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (03/12/2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2020_0801_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 - Autorisation

Monsieur Eric BOUCHER rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . au chapitre 20 (non individualisé en opération) : 5 225 €
- . au chapitre 21 (non individualisé en opération) : 228 006.75 €

2019_0801_02 : INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts n°5 de la CDC Médoc Estuaire

Par délibération du 5 Décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvant les modifications suivantes de l'article 3.3 des statuts, relatif aux compétences facultatives exercées :

- l'article 3.3.6 « Défense incendie » est ainsi rédigé :

« La Communauté de Communes assure la prise en charge des contributions communales prévues à l'article L1424-1-1 du CGCT et des contributions librement acceptées par les communes en 2018.

Elle est compétente en matière de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait passé en 2019 une convention avec le SDIS pour une subvention de fonctionnement, qui a été versée en 2019 et non en 2018.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification n° 5 des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire étant précisé que la subvention de 2019 versée au SDIS par la Commune devra être prise en charge par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 4/12/2019 au 8/01/2020

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
54/2019	BARATON Bernard et Marie-Fabienne	11 rue Michel Montaigne	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
55/2019	GUILLEMET Olivier et Marie	10 impasse Mangin	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
56/2019	Consorts COURRECH	5 bis Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
57/2019	BICHET Anthony	24 rue du Général de Gaulle	bâti sur terrain propre	25/10/2019	renonciation
58/2019	Consorts BOUSSELAT	13 route d'Arsac	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
59/2019	JOUGLA Frédéric	3 bis rue Mermoz	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
60/2019	PEREZ Daniel	18 Chemin de la Réserve	bâti sur terrain propre	16/11/2019	renonciation
61/2019	PLAGNOT Bernard	Chemin du Plaisir	non bâti	05/12/2019	renonciation
62/2019	CLEJA Vasile / LAVERGNE Claudette	impasse Mangin	non bâti	05/12/2019	renonciation
63/2019	ROBIN Claude	21 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
64/2019	SCI CHAPPY	1 rue Pasteur	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
65/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	renonciation
66/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	Renonciation

Monsieur le Maire informe :

- Que Monsieur et Madame Guillemet achète un terrain communal, Rue Corneillan
- Qu'il a reçu aujourd'hui, avec Monsieur MOREAU, une personne très intéressée par l'autre terrain communal Rue Mermoz

QUESTIONS DIVERSES :

• Journal local

Mme MARTIN indique qu'une première mouture a été réalisée mais qu'elle va la retravailler avec Fabienne OUVARD.

Monsieur le Maire précise que la distribution devra se faire le week-end des 17/18 Janvier 2020.

• Menuiseries école Cantenac

Monsieur GAY signale que le chantier est terminé.

• Travaux d'aménagement du Centre Bourg de Cantenac

Monsieur LURTON remercie pour le suivi du chantier.

Monsieur BOUCHER précise que les travaux ne sont pas tout à fait terminés.

Madame EYZAT signale que suite au changement de sens de circulation, Chemin des Ecoliers, certains automobilistes le prennent en sens interdit.

Monsieur BOUCHER indique que la police intercommunale était présente lundi à la rentrée des classes et que cela s'est bien passé. Il précise que sur une Zone 30 la priorité est à droite, aux vélos et aux piétons.

Arrivée de Monsieur LARRIEU à 21h15

Monsieur BRUNO signale également que les véhicules qui sortent de la micro crèche ne partent pas dans le bon sens. Monsieur BOUCHER indique qu'un panneau va être mis en place.

Monsieur BOUCHER remercie Monsieur LURTON, en tant que propriétaire, pour avoir joué le jeu.

Dans la mesure où les travaux sont bientôt finis, Madame EYZAT demande si maintenant il pourrait y avoir le panneau d'information lumineux. Monsieur BOUCHER lui répond que oui.

- **Plan communal**

Monsieur BRUNO informe qu'une dernière petite modification doit être effectuée et que nous aurons ensuite le plan définitif.

- **Office du tourisme**

Monsieur SICHEL fait un compte rendu de la réunion à Macau, notamment sur le recrutement en cours pour le poste de Directeur.

Monsieur BERNIARD indique le coût estimatif ainsi que les financements. Il précise que l'aménagement extérieure sera à la charge de la Commune.

Une réunion est prévue le 4 février 2020 à 18h30 à la mairie de Margaux-Cantenac pour la présentation, par l'architecte, du projet de l'Office du tourisme communautaire aux propriétaires viticoles, Syndicats viticoles de Margaux, Haut Médoc et Bordeaux.

- **Eclairage public – extinction de nuit**

Monsieur SICHEL demande si on avait un retour d'expérience sur l'extinction nocturne.

Monsieur BOUCHER donne des renseignements par rapport à ce qui se fait sur Arsac. Il indique que c'est un projet intéressant auquel la Commune peut réfléchir et précise que si nous avons des devis et que les élus étaient intéressés, la question serait évoquée au Conseil Municipal de Mars.

Monsieur BERNIARD précise qu'il semblerait qu'il n'y a pas d'incidence sur l'incivilité.

- **Travaux d'Intérêt Général**

Monsieur BERNIARD a reçu une personne du ministère de la justice dans le cadre des Travaux d'Intérêt Général. Il indique qu'il a déjà fait plusieurs expériences qui se sont plus ou moins bien déroulées mais sur une courte période. La candidature proposée serait pour de jeunes femmes dans le domaine de la restauration.

Monsieur SICHEL trouve que c'est une bonne initiative mais s'interroge sur l'encadrement.

Monsieur BOUCHER indique qu'il sera passée une convention tripartite, avec 1 référent local du tribunal mais que la personne sera sous la responsabilité de la Commune.

Madame MARTIN précise qu'il faudra voir avec l'employée communale qui encadrerait.

Quant à la période ce serait sur 1 mois, mais pas obligatoirement en continu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

BERNIARD Claude	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge	MARTIN Sophie
	excusée		

MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique	GAY Jean-Marie
		Procuration à Mme Sophie MARTIN	

BOUCHER Eric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel	PERNEGRE Chantal
			Procuration à Mme Virginie BUSTILLO

BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique	OUVRARD Fabienne
		excusée	

SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe	LATOURNERIE Véronique
excusée			

COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre	RUET Emmanuel
			Procuration à M. Sébastien LARRIEU

OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien	BUSTILLO Virginie

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le huit janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 31 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, Mme Véronique LATOURNERIE, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 21h15), Mme Virginie BUSTILLO.

Représentés : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN), Mme Chantal PERNEGRE (procuration à Mme BUSTILLO), M. Emmanuel RUET (procuration à M. Sébastien LARRIEU)

Excusés : Mme Claire FONTAGNERES, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Eliane SARNAC, M. Philippe POHER

Absents : M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ

Monsieur le Maire informe ses collègues du décès de Monsieur Jean-Pierre SEYNAT, ancien Maire de Cantenac. Il propose 1 minute de recueillement.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Denis LURTON, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (03/12/2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2020_0801_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 - Autorisation

Monsieur Eric BOUCHER rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . au chapitre 20 (non individualisé en opération) : 5 225 €
- . au chapitre 21 (non individualisé en opération) : 228 006.75 €

2019_0801_02 : INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts n°5 de la CDC Médoc Estuaire

Par délibération du 5 Décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvant les modifications suivantes de l'article 3.3 des statuts, relatif aux compétences facultatives exercées :

- l'article 3.3.6 « Défense incendie » est ainsi rédigé :

« La Communauté de Communes assure la prise en charge des contributions communales prévues à l'article L1424-1-1 du CGCT et des contributions librement acceptées par les communes en 2018.

Elle est compétente en matière de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait passé en 2019 une convention avec le SDIS pour une subvention de fonctionnement, qui a été versée en 2019 et non en 2018.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification n° 5 des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire étant précisé que la subvention de 2019 versée au SDIS par la Commune devra être prise en charge par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 4/12/2019 au 8/01/2020

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
54/2019	BARATON Bernard et Marie-Fabienne	11 rue Michel Montaigne	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
55/2019	GUILLEMET Olivier et Marie	10 impasse Mangin	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
56/2019	Consorts COURRECH	5 bis Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
57/2019	BICHET Anthony	24 rue du Général de Gaulle	bâti sur terrain propre	25/10/2019	renonciation
58/2019	Consorts BOUSSELAT	13 route d'Arsac	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
59/2019	JOUGLA Frédéric	3 bis rue Mermoz	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
60/2019	PEREZ Daniel	18 Chemin de la Réserve	bâti sur terrain propre	16/11/2019	renonciation
61/2019	PLAGNOT Bernard	Chemin du Plaisir	non bâti	05/12/2019	renonciation
62/2019	CLEJA Vasile / LAVERGNE Claudette	impasse Mangin	non bâti	05/12/2019	renonciation
63/2019	ROBIN Claude	21 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
64/2019	SCI CHAPPY	1 rue Pasteur	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
65/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	renonciation
66/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	Renonciation

Monsieur le Maire informe :

- Que Monsieur et Madame Guillemet achète un terrain communal, Rue Corneillan
- Qu'il a reçu aujourd'hui, avec Monsieur MOREAU, une personne très intéressée par l'autre terrain communal Rue Mermoz

QUESTIONS DIVERSES :

• Journal local

Mme MARTIN indique qu'une première mouture a été réalisée mais qu'elle va la retravailler avec Fabienne OUVARD.

Monsieur le Maire précise que la distribution devra se faire le week-end des 17/18 Janvier 2020.

• Menuiseries école Cantenac

Monsieur GAY signale que le chantier est terminé.

• Travaux d'aménagement du Centre Bourg de Cantenac

Monsieur LURTON remercie pour le suivi du chantier.

Monsieur BOUCHER précise que les travaux ne sont pas tout à fait terminés.

Madame EYZAT signale que suite au changement de sens de circulation, Chemin des Ecoliers, certains automobilistes le prennent en sens interdit.

Monsieur BOUCHER indique que la police intercommunale était présente lundi à la rentrée des classes et que cela s'est bien passé. Il précise que sur une Zone 30 la priorité est à droite, aux vélos et aux piétons.

Arrivée de Monsieur LARRIEU à 21h15

Monsieur BRUNO signale également que les véhicules qui sortent de la micro crèche ne partent pas dans le bon sens. Monsieur BOUCHER indique qu'un panneau va être mis en place.

Monsieur BOUCHER remercie Monsieur LURTON, en tant que propriétaire, pour avoir joué le jeu.

Dans la mesure où les travaux sont bientôt finis, Madame EYZAT demande si maintenant il pourrait y avoir le panneau d'information lumineux. Monsieur BOUCHER lui répond que oui.

- **Plan communal**

Monsieur BRUNO informe qu'une dernière petite modification doit être effectuée et que nous aurons ensuite le plan définitif.

- **Office du tourisme**

Monsieur SICHEL fait un compte rendu de la réunion à Macau, notamment sur le recrutement en cours pour le poste de Directeur.

Monsieur BERNIARD indique le coût estimatif ainsi que les financements. Il précise que l'aménagement extérieure sera à la charge de la Commune.

Une réunion est prévue le 4 février 2020 à 18h30 à la mairie de Margaux-Cantenac pour la présentation, par l'architecte, du projet de l'Office du tourisme communautaire aux propriétaires viticoles, Syndicats viticoles de Margaux, Haut Médoc et Bordeaux.

- **Eclairage public – extinction de nuit**

Monsieur SICHEL demande si on avait un retour d'expérience sur l'extinction nocturne.

Monsieur BOUCHER donne des renseignements par rapport à ce qui se fait sur Arsac. Il indique que c'est un projet intéressant auquel la Commune peut réfléchir et précise que si nous avons des devis et que les élus étaient intéressés, la question serait évoquée au Conseil Municipal de Mars.

Monsieur BERNIARD précise qu'il semblerait qu'il n'y a pas d'incidence sur l'incivilité.

- **Travaux d'Intérêt Général**

Monsieur BERNIARD a reçu une personne du ministère de la justice dans le cadre des Travaux d'Intérêt Général. Il indique qu'il a déjà fait plusieurs expériences qui se sont plus ou moins bien déroulées mais sur une courte période. La candidature proposée serait pour de jeunes femmes dans le domaine de la restauration.

Monsieur SICHEL trouve que c'est une bonne initiative mais s'interroge sur l'encadrement.

Monsieur BOUCHER indique qu'il sera passée une convention tripartite, avec 1 référent local du tribunal mais que la personne sera sous la responsabilité de la Commune.

Madame MARTIN précise qu'il faudra voir avec l'employée communale qui encadrerait.

Quant à la période ce serait sur 1 mois, mais pas obligatoirement en continu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

BERNIARD Claude	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge	MARTIN Sophie
	excusée		

MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique	GAY Jean-Marie
		Procuration à Mme Sophie MARTIN	

BOUCHER Eric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel	PERNEGRE Chantal
			Procuration à Mme Virginie BUSTILLO

BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique	OUVRARD Fabienne
		excusée	

SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe	LATOURNERIE Véronique
excusée			

COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre	RUET Emmanuel
			Procuration à M. Sébastien LARRIEU

OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien	BUSTILLO Virginie

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le huit janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 31 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, Mme Véronique LATOURNERIE, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 21h15), Mme Virginie BUSTILLO.

Représentés : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN), Mme Chantal PERNEGRE (procuration à Mme BUSTILLO), M. Emmanuel RUET (procuration à M. Sébastien LARRIEU)

Excusés : Mme Claire FONTAGNERES, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Eliane SARNAC, M. Philippe POHER

Absents : M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ

Monsieur le Maire informe ses collègues du décès de Monsieur Jean-Pierre SEYNAT, ancien Maire de Cantenac. Il propose 1 minute de recueillement.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Denis LURTON, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (03/12/2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2020_0801_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 - Autorisation

Monsieur Eric BOUCHER rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . au chapitre 20 (non individualisé en opération) : 5 225 €
- . au chapitre 21 (non individualisé en opération) : 228 006.75 €

2019_0801_02 : INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts n°5 de la CDC Médoc Estuaire

Par délibération du 5 Décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvant les modifications suivantes de l'article 3.3 des statuts, relatif aux compétences facultatives exercées :

- l'article 3.3.6 « Défense incendie » est ainsi rédigé :

« La Communauté de Communes assure la prise en charge des contributions communales prévues à l'article L1424-1-1 du CGCT et des contributions librement acceptées par les communes en 2018.

Elle est compétente en matière de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait passé en 2019 une convention avec le SDIS pour une subvention de fonctionnement, qui a été versée en 2019 et non en 2018.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification n° 5 des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire étant précisé que la subvention de 2019 versée au SDIS par la Commune devra être prise en charge par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 4/12/2019 au 8/01/2020

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
54/2019	BARATON Bernard et Marie-Fabienne	11 rue Michel Montaigne	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
55/2019	GUILLEMET Olivier et Marie	10 impasse Mangin	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
56/2019	Consorts COURRECH	5 bis Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
57/2019	BICHET Anthony	24 rue du Général de Gaulle	bâti sur terrain propre	25/10/2019	renonciation
58/2019	Consorts BOUSSELAT	13 route d'Arsac	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
59/2019	JOUGLA Frédéric	3 bis rue Mermoz	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
60/2019	PEREZ Daniel	18 Chemin de la Réserve	bâti sur terrain propre	16/11/2019	renonciation
61/2019	PLAGNOT Bernard	Chemin du Plaisir	non bâti	05/12/2019	renonciation
62/2019	CLEJA Vasile / LAVERGNE Claudette	impasse Mangin	non bâti	05/12/2019	renonciation
63/2019	ROBIN Claude	21 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
64/2019	SCI CHAPPY	1 rue Pasteur	bâti sur terrain propre	05/12/2019	renonciation
65/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	renonciation
66/2019	Consorts BRUNET	rue Corneillan	non bâti	19/12/2019	Renonciation

Monsieur le Maire informe :

- Que Monsieur et Madame Guillemet achète un terrain communal, Rue Corneillan
- Qu'il a reçu aujourd'hui, avec Monsieur MOREAU, une personne très intéressée par l'autre terrain communal Rue Mermoz

QUESTIONS DIVERSES :

• Journal local

Mme MARTIN indique qu'une première mouture a été réalisée mais qu'elle va la retravailler avec Fabienne OUVARD.

Monsieur le Maire précise que la distribution devra se faire le week-end des 17/18 Janvier 2020.

• Menuiseries école Cantenac

Monsieur GAY signale que le chantier est terminé.

• Travaux d'aménagement du Centre Bourg de Cantenac

Monsieur LURTON remercie pour le suivi du chantier.

Monsieur BOUCHER précise que les travaux ne sont pas tout à fait terminés.

Madame EYZAT signale que suite au changement de sens de circulation, Chemin des Ecoliers, certains automobilistes le prennent en sens interdit.

Monsieur BOUCHER indique que la police intercommunale était présente lundi à la rentrée des classes et que cela s'est bien passé. Il précise que sur une Zone 30 la priorité est à droite, aux vélos et aux piétons.

Arrivée de Monsieur LARRIEU à 21h15

Monsieur BRUNO signale également que les véhicules qui sortent de la micro crèche ne partent pas dans le bon sens. Monsieur BOUCHER indique qu'un panneau va être mis en place.

Monsieur BOUCHER remercie Monsieur LURTON, en tant que propriétaire, pour avoir joué le jeu.

Dans la mesure où les travaux sont bientôt finis, Madame EYZAT demande si maintenant il pourrait y avoir le panneau d'information lumineux. Monsieur BOUCHER lui répond que oui.

- **Plan communal**

Monsieur BRUNO informe qu'une dernière petite modification doit être effectuée et que nous aurons ensuite le plan définitif.

- **Office du tourisme**

Monsieur SICHEL fait un compte rendu de la réunion à Macau, notamment sur le recrutement en cours pour le poste de Directeur.

Monsieur BERNIARD indique le coût estimatif ainsi que les financements. Il précise que l'aménagement extérieure sera à la charge de la Commune.

Une réunion est prévue le 4 février 2020 à 18h30 à la mairie de Margaux-Cantenac pour la présentation, par l'architecte, du projet de l'Office du tourisme communautaire aux propriétaires viticoles, Syndicats viticoles de Margaux, Haut Médoc et Bordeaux.

- **Eclairage public – extinction de nuit**

Monsieur SICHEL demande si on avait un retour d'expérience sur l'extinction nocturne.

Monsieur BOUCHER donne des renseignements par rapport à ce qui se fait sur Arsac. Il indique que c'est un projet intéressant auquel la Commune peut réfléchir et précise que si nous avons des devis et que les élus étaient intéressés, la question serait évoquée au Conseil Municipal de Mars.

Monsieur BERNIARD précise qu'il semblerait qu'il n'y a pas d'incidence sur l'incivilité.

- **Travaux d'Intérêt Général**

Monsieur BERNIARD a reçu une personne du ministère de la justice dans le cadre des Travaux d'Intérêt Général. Il indique qu'il a déjà fait plusieurs expériences qui se sont plus ou moins bien déroulées mais sur une courte période. La candidature proposée serait pour de jeunes femmes dans le domaine de la restauration.

Monsieur SICHEL trouve que c'est une bonne initiative mais s'interroge sur l'encadrement.

Monsieur BOUCHER indique qu'il sera passée une convention tripartite, avec 1 référent local du tribunal mais que la personne sera sous la responsabilité de la Commune.

Madame MARTIN précise qu'il faudra voir avec l'employée communale qui encadrerait.

Quant à la période ce serait sur 1 mois, mais pas obligatoirement en continu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

BERNIARD Claude	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge	MARTIN Sophie
	excusée		

MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique	GAY Jean-Marie
		Procuration à Mme Sophie MARTIN	

BOUCHER Eric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel	PERNEGRE Chantal
			Procuration à Mme Virginie BUSTILLO

BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique	OUVRARD Fabienne
		excusée	

SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe	LATOURNERIE Véronique
excusée			

COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre	RUET Emmanuel
			Procuration à M. Sébastien LARRIEU

OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien	BUSTILLO Virginie